

SEANCE
28 Novembre 2023

OBJET :
*Avenant n°1 au
marché public –
accord cadre à bons
de commandes
fourniture, travaux de
plantation et
entretien de végétaux*

RAPPORTEUR :
Alain NOUVEAU

N°
2023-11-10

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 21 novembre 2023 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 22

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET - Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Aurélie NOUGIER - Patrick MARTHOURET – Jean-Philippe TESTUD - Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 7

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Paul DELCASSO
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Alain NOUVEAU
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO
Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
Audrey TRALONGO représentée par Aurore CHANTY
Patrick MOUTTE représenté par Jennifer MACIA
Line PIGHINI représentée par Jean-Philippe TESTUD

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 10 du 27 septembre 2023 portant attribution du marché public n° 23.011 « accord cadre à bons de commandes fourniture, travaux de plantation et entretien de végétaux »,

Considérant qu'il convient de modifier le marché initial sur des détails de modalités de facturation (article 1.10.1 du CCP) :

- Pour la partie fourniture et plantation, le paiement sera effectué dès après la réception totale des plantations de l'année. Toutefois, le paiement sur réception partielle sera

possible sur demande du cocontractant.

Pour le partie entretien, la prestation de deux ans débutera à compter de la réception des plantations. La facturation sera semestrielle. (4 factures pour l'ensemble de l'entretien

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'Unanimité

- **VALIDE** l'avenant n°1 du marché public n° 23.011 « accord cadre à bons de commandes fourniture, travaux de plantation et entretien de végétaux »,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à la bonne exécution du marché de travaux.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Le Maire,

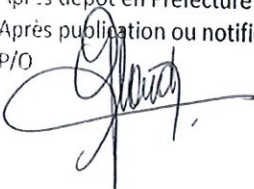
Josette PULITI

Guy MOUREAU



Je certifié exécutoire le : 05/12/2023
après dépôt en Préfecture le : 04/12/2023
Après publication ou notification le : 05/12/2023

P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20231201-01-12-23delib10-DE
Date de télétransmission : 04/12/2023
Date de réception préfecture : 04/12/2023